Image not found or type unknown

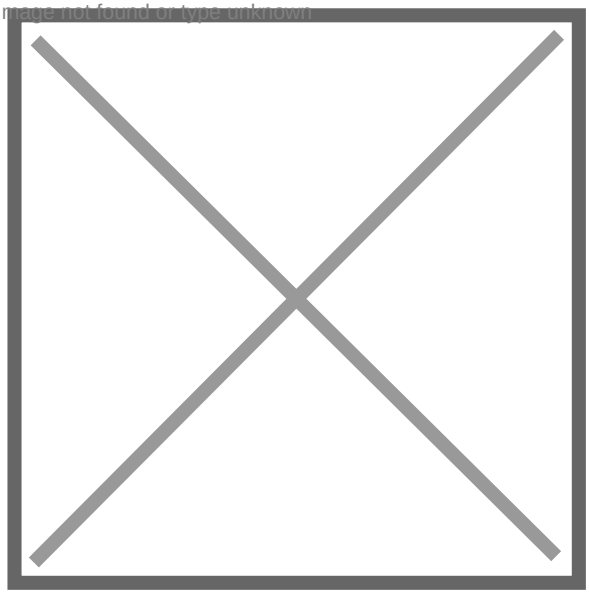

Procédure suite à un accidant de travail grave

Par **zhina**, le **01/03/2009** à **15:55**

Bonjour,
j'ai eu un accident de travail au cours duquel j'ai perdu mon index de la main gauche il y a environ un an et demi.Je n'ai a ce moment là effectué aucune démarches de dommages et interêts à l'encontre de mon ancien employeur car le dommage psychologique était à ce moment trop fort.J'aimerai savoir si il est trop tard pour engager quelque chose et comment faire ?
Ensuite pour le préjudice physique je perçois une rente trimestrielle à hauteur d'environ 500e j'aimerai faire une réévaluation de celle-ci mais est ce necessaire ? Ma rente n'est elle pas trop basse pour une amputation ? Comment puis-je connaître les "tarifs" ?

D'avance merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés